

**AVIS DE PUBLICITE
2025/CMRE/002**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE CHAMPIGNEULLES**

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Les sites à valoriser se trouvent à Champigneulles, Route de Frouard (Pk 157.800) et rue de Nancy (PK 158,888) du CMR Est, en rive gauche ;

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour l'installation de deux panneaux publicitaires.

Publié le	08/04/2025
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 09/05/2025 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Installation de panneaux publicitaires en rive gauche du canal de la Marne au Rhin Est à Champigneulles
Lieu	Commune : CHAMPIGNEULLES Adresse 1 : Route de Frouard à Champigneulles (54250) Adresse 2 : Rue de Nancy à Champigneulles (54250) Références cadastrales : domaine non cadastré PK : 157,800 CMRE Champigneulles, en rive gauche 158.888 CMRE Champigneulles, en rive gauche
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Installation de panneaux publicitaires type papier, digital, ou double face de 8 à 12 m ² selon la réglementation nationale en vigueur en la matière.
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plans et photos
Restrictions	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF
Durée de la COT/AOT	Durée 5 ans en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu

Critères de sélection

Les critères de sélection seront considérés en fonction :

- du montant de la redevance proposée,
- de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques),
- de la nature et du montant des investissements projetés,
- de la solidité financière du projet.

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF (tarif plancher)

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société) avec numéro de SIRET,
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée, descriptif de l'installation et des panneaux
- Offre de prix : [Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

Dépôt des candidatures*Modalités de transmission*

– La demande est à rédiger en français et à envoyer

- par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.

Ou

- par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI CMRE EN
Gestion du Domaine Public et Fluvial
52 Rue Charles de Foucault
54000 NANCY

en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
UTI UTI CMRE EN
52, rue Charles de Foucault
54000 NANCY
Tél : 03.83.17.41.20
Mail : uti.cmre-nancy@vnf.fr